

# Tarifs des services de gestion

Applicables au 2 janvier 2022

Crédit Immobilier	
Conditions financières : taux, assurances, garanties, indemnités de remboursement anticipé	Nous consulter
Frais de dossier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prêt amortissable / Prêt relais seul</li><li>• Prêt relais accompagné d'un prêt amortissable</li><li>• Attestation d'intérêts d'emprunt (investissement locatif)</li><li>• PTZ, Éco PTZ</li></ul>	
<b>Mise en place de votre financement</b>	
Déblocage inférieur à 1 000 €	15€ solde du prêt gratuit
Demande d'annulation de chèque émis sur appel de fonds (erreur client)	Gratuit
Demande de diminution du montant de votre prêt (réduction du nominal)	Conditions du contrat
<b>Vie du prêt</b>	
Changement de domiciliation bancaire (à compter de la 2e demande)	50€
Changement de date de prélèvement à la demande du client	30€
Mise en place de prélèvements automatiques sur 2 comptes et plus	18€
Duplicata du tableau d'amortissement	30€
Modification ou suspension des mensualités*	50€
Recherche d'adresse suite à retour Poste / Frais d'adresse erronée (NPAI PND)	10€
<b>Étude et modification de votre prêt</b>	
Réaménagement de votre prêt (hors option contrat)	1% Capital restant dû (minimum 300 €)
Modulation d'échéance contractuelle (contrat à partir du 02/04/2018)	50€
<b>Demande de décompte et attestation à votre demande</b>	
Recherche et photocopie de l'offre de prêt ou de tous documents relatifs au dossier d'origine	50€
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise jusqu'au 30/06/2016)	40€
Demande de décompte de remboursement en urgence (moins de 3 jours ouvrés)	100€
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise à partir du 01/07/2016)	Gratuit
Attestation et duplicata d'attestation (tout type)	35€
<b>Intervention à votre demande</b>	
Étude et mise en place des demandes de désolidarisation*	1000€
Transfert de prêt (si prévu au contrat)*	1,5 % Capital restant dû (minimum 400 €)
<b>Incidents de paiement</b>	
Frais de rejet (quel que soit le motif) de prélèvement ou de chèque (CG + Plafond légal)	20€ + intérêts de retard
Frais de lettre de relance sur échéance impayée	10€
Dispositif d'accompagnement en cas de difficultés financières	Gratuit
<b>Formalités juridiques</b>	
Mainlevée des actes de nantissement	25€
Mainlevée d'hypothèque suite au remboursement total du prêt	200€
Mainlevée partielle d'hypothèque avec ou sans paiement	200€
Modification des garanties en cours de prêt	300€
Lettre d'information aux cautions	Gratuit
<b>Services internet</b>	
Accès à l'Espace Client sécurisé <sup>(1)</sup>	Gratuit

## Résoudre un litige

La volonté de la SOFIAP est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de services, de conseils et d'écoute. Des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois toujours survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
2. **Vous pouvez également adresser un courrier à l'adresse suivante : SOFIAP - Service Réclamations - 7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris** ou par mail à l'adresse suivante [reclamation@socrif.fr](mailto:reclamation@socrif.fr)

Nous nous engageons à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 60 jours à partir de la réception de la demande pour toutes réclamations concernant les prêts immobiliers.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

**SOFIAP – Service Recours - 7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris**

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Recours, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale, actionnaire de la SOFIAP, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Médiateur de La Banque Postale**  
115, Rue de Sèvres  
Case postale G 009  
75275 Paris Cedex 06  
ou sur le site internet  
<https://mediateur.groupepostale.com><sup>(1)</sup>

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible dans les Agences SOCRIF. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

Plus d'informations sur [www.socrif.fr](http://www.socrif.fr)\*



\*Sous réserve de l'accord du prêteur <sup>(1)</sup> Coût de connexion selon fournisseur d'accès - SOCRIF/SOFIAP - Siège Social : 7, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 68 137 755 €. 391 844 214 RCS Paris. Immatriculée au registre des intermédiaires en assurance à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. SOCRIF : nom commercial et marque de SOFIAP. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter des offres de prêt immobilier. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées.